RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2025-87**	**Objet : Tarifs de l'Espace Jean-Claude DERET au 1er janvier 2026**

Date de la convocation : 09/10/2025
Nombre de conseillers en exercice : 23
Secrétaire de séance : Daniel BOULAY, conseiller municipal
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB, agent municipal

MEMBRES PRESENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
	Violaine COROLLER	
Jamal IDZIM		
	Matthieu LACOTTE	Claudie NUNES
Patrice COUVRAT		
	Sylvie FAILLAUFAIX	Patrice COUVRAT
Caroline BARBOSA-BRINET		

Monsieur Pierre HERRAIZ, maire-adjoint aux finances, présente aux membres du conseil municipal les travaux de la commission des Finances du 16 septembre 2025.

Ceux-ci ont porté notamment sur les tarifs 2026 de l'Espace Jean-Claude DERET applicables à compter du 1er janvier 2026.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 5% pour la période de location du 1er octobre au 30 avril et de 3% pour la période de location du 1er mai au 30 septembre.

Par ailleurs, un nouveau tarif forfaitaire de 100€ a été créé pour la location de l'office et de la salle à manger, permettant aux familles gervaisiennes de recevoir leur famille à l'issue d'obsèques d'un de leurs proches, sous réserve de disponibilité de la salle et uniquement en journée jusqu'à 19 heures.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal ;

- ***Approuve les tarifs ci-joints applicables à compter du 1er janvier 2026.***

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 17/10/2025.
Publié le 17/10/2025.
Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication.

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 14/10/2025
Le secrétaire de séance
Daniel BOULAY

Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

Mairie de ST-GERVAIS-LA-FORÊT -(41)-

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20251014-DEL2025-87-DE
Date de réception préfecture : 17/10/2025